



Commission annulée suite à une mise en liquidation d'un client

Par **bluette**, le **22/10/2008** à **16:42**

Bonjour

je suis commerciale et mon salaire est constitué d un fixe et de commissions sur chiffre d affaire au delà d un certain montant réalisé

j ai facturé un client mensuellement pour une prestation effectuée pour laquelle j ai reçu une commission. Mon client est en liquidation et n a pas payé ses dernières factures.

mon patron me retire ce mois ci les commissions touchées pour ce client alors que moi j ai fait mon boulot.

Est ce légal?

merci d avance pour votre aide.